

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de : Agnès GALLOIS, David GREVIN, Catherine JULLIEN et François SCHUESTER, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Toutes les décisions prises sont adoptées.

Madame Séverine GOURVENEC a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la commission «Urbanisme» du 14 avril 2016
- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la SCEA METHABEL, dont le siège social est situé à St Remy sur Bussy,
sous réserve qu'aucun épandage de digestats liquides ne soit effectué dans les zones jouxtant les habitations, à savoir la parcelle sur le lieudit les Canneveaux cadastrée XN 20 située sur le territoire de la commune de Courtisols.
- **SOLLICITE** le bénéfice d'une aide dans le cadre du plan régional de soutien à l'investissement des communes pour les travaux d'étanchéité et d'isolation à la salle Robert Chaboudé pour un montant de 147 637 € HT
- **PRECISE** que le financement sera assuré, outre les subventions escomptées sur les fonds libres de la commune.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2016
- **DECIDE** d'accorder à Emmaüs une subvention de 500 € pour les travaux de réfection de la toiture du hall d'exposition n°2, estimés à 4.652,59 €.
- **PRECISE** que compte tenu du contexte financier actuel des collectivités territoriales et l'impact des baisses des dotations de l'Etat sur le budget, cette subvention est attribuée à titre tout à fait exceptionnel.
- **PRECISE** que cette somme sera inscrite au budget communal
- **DECIDE** de créer un emploi d'agent d'accueil au secrétariat de mairie pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée hebdomadaire de 35 h du 25 avril 2016 au 31 décembre 2016.
Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.
- **ACCEPTE** un chèque de la SMACL pour un montant total de 1.041,42 € en remboursement de congés maladie,
- précise que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2016

Le Maire

Hubert ARROUART